

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00019

Numéro SIREN : 349 212 688

Nom ou dénomination : A.C.E. INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt 12491

A.C.E. INGENIERIE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 44 720 €
Siège social : Centre d'affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, 01100 OYONNAX
349 212 688 RCS BOURG EN BRESSE

~~~~~

Documents à déposer au greffe du Tribunal de Commerce

En application de l'article L.232-23 du Code de Commerce

~~~~~

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

ACE INGENIERIE SAS
SAS au capital de 44 720 €
Siège social : 1 avenue de l'Europe
01100 OYONNAX

RCS BOURG 349212688

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A C E INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A C E INGENIERIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs

perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les stocks et en cours
- Les provisions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

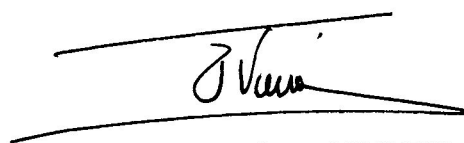
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GERARDMER, le 23 Juillet 2021
Le Commissaire aux comptes
GESMATIC AUDIT, représenté par



Jean VOINIER

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACE INGENIERIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>1 avenue DE L'EUROPE 01100 OYONNAX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>3 4 9 2 1 2 6 8 8 0 0 0 2 3</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial (1)	AH	36 260
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
		Terrains	AN	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	390 486
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
		Autres immobilisations corporelles	AT	213 103
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU
	Créances rattachées à des participations		BB	290 940
	Autres titres immobilisés		BD	
	Prêts		BF	
	Autres immobilisations financières*		BH	430
TOTAL (II)	BJ		987 970	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL
		En cours de production de biens	BN	2 617 923
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	15 000
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 317
		Autres créances (3)	BZ	96 661
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CE	
		Disponibilités	CF	421 815
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 505
		TOTAL (III)	CJ	3 156 223
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 144 193	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ACE INGENIERIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 44 720 ...)		DA	44 720	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	442 422	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 472	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	1 565 641	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	217 447	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	2 274 703	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	50 000	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	50 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	797 874	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	273	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	530 172	
	Dettes fiscales et sociales		DY	83 205	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	12 223	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 423 748		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 748 451		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 423 748
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	797 874	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACE INGENIERIE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	4 610 437	FE		FF	4 610 437	
		FG	116 232	FH		FI	116 232	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 726 669	FK		FL	4 726 669	
	Production stockée*					FM	(2 793 568)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	261	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 933 362
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	50 321	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 519 952	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 727	
	Salaires et traitements*					FY	8 235	
	Charges sociales (10)					FZ	3 511	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	27 509
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 000	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 634 257
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	299 104	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 580	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 580	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 580)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	295 524	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS ACE INGENIERIE										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	10 166
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	10 166
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	7 281
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 281
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 884
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	80 962
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 943 529
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 726 081
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	217 447
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	46 225
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	
			- Crédit-bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9					
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N				
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							7 281				
Produits des cessions d'éléments d'actif								10 166			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
							Charges antérieures	Produits antérieurs			

GES MATIC AUDIT
 SARL au capital de 319 872 €
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 1 Rue du Levant
 88400 GERARDMER
 RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z
 ☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACE INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 748 452 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 217 447 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant

88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z
Tél. 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

GES MATIC AUDIT
SARL au capital de 318 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant

88400 GERARDMER
RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00025 - NAF 6920 Z
☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 63 03



Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

1 Rue du Levant

88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z

Tél. 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	36 260			36 260
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	36 260			36 260
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	330 049			330 049
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	60 438			60 438
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	73 790			73 790
- Matériel de transport	109 808	32 559	42 642	99 725
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 427		10 839	39 588
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	624 512	32 559	53 481	603 590
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	347 690			347 690
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	430			430
Immobilisations financières	348 120			348 120
ACTIF IMMOBILISE	1 008 892	32 559	53 481	987 970

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant
88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) 8 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z
☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		32 559		32 559
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		32 559		32 559
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		53 481		53 481
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		53 481		53 481

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 260
Total	36 260

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 1 Rue du Levant
 88400 GERARDMER
 RCS Epinal (FR 88) B 330 189 735 00023 - NAF 6920 Z
 ☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	164 782	5 920		170 702
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	60 438			60 438
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 638	5 340		57 978
- Matériel de transport	84 344	15 870	35 360	64 853
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 047	380	10 839	39 588
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	412 249	27 509	46 199	393 559
ACTIF IMMOBILISE	412 249	27 509	46 199	393 559

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant

88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z
☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 392 854 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	290 940		290 940
Prêts			
Autres	430		430
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 317	3 317	
Autres	96 662	96 662	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 505	1 505	
Total	392 854	101 484	291 370
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 44 720,00 euros décomposé en 2 795 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant
88400 GERARDMER
RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z
☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	40 000	10 000			50 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	40 000	10 000			50 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 000			
Financières					
Exceptionnelles					

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant

88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z
☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 63 03

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 423 748 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	797 875	797 875		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530 172	530 172		
Dettes fiscales et sociales	83 205	83 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 496	12 496		
Produits constatés d'avance				
Total	1 423 748	1 423 748		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	273			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 273 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	269 630
ETAT AUTRES CH. A PAYER	4 442
Total	274 072

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €

Société d'Expertise Comptable

et de Commissariat aux Comptes

1 Rue du Levant

88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z

☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	1 505		
Total	1 505		

GES MATIC AUDIT

SARL au capital de 319 872 €
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
1 Rue du Levant

88400 GERARDMER

RCS Epinal (FR 88) B 330 189 739 00023 - NAF 6920 Z

☎ 03 29 63 01 84 - Fax 03 29 60 83 03

A.C.E. INGENIERIE
Société par actions simplifiée au capital de 44 720 €
Siège social : Centre d'affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, 01100 OYONNAX
349 212 688 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 217 447,47 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	217 447,47 €
en totalité au compte « Autres Réserves ».	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

30 018,30 €, soit 10,74 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 018,30 €

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick BENOIT

